



DIRECTION REGIONALE
ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

E TUDES H EBERGEMENT LOGEMENT

Novembre 2015

PROFIL DES MÉNAGES HÉBERGÉS A L'HÔTEL PAR L'ÉTAT EN ÎLE-DE-FRANCE : MAJORITAIREMENT DES FAMILLES

La nuit du 06 au 07 mai 2015, près de 32 000 personnes ont été hébergées par l'État dans le dispositif hôtelier généraliste en Île-de-France, soit une hausse de 21% par rapport à l'enquête 2014 (réalisée la nuit du 26 au 27 mars 2014).

Cette population est presque exclusivement composée de familles (95% des personnes accueillies comme en 2014), plutôt jeune (50% des personnes hébergées sont mineures) et de nationalité française ou en situation régulière (56%).



Crédit photo : Interlogement 93

Le nombre total de personnes hébergées à l'hôtel en 2015 la nuit de l'enquête est de 31 891 dont 26 802 hébergées par les 115 et 5 089 par les plateformes parisiennes.

Le nombre de personnes orientées à l'hôtel par les 115 a connu une très forte augmentation, passant de 14956 personnes en 2012 à 26 802 en 2015.

Celui des personnes orientées par les plateformes n'a pas connu d'évolution notable entre 2014 et 2015 compte tenu de leur mode de fonctionnement et de leur capacité de gestion (5 000 personnes).

Paris et la petite couronne concentrent 87 % du total des nuitées hôtelières au jour de l'enquête, part identique à

celle de 2014.

Certains départements de grande couronne ont toutefois enregistré une forte augmentation de leur dispositif hôtelier (+41 % pour le département du 91 et +21 % pour le département du 77).

Le dispositif hôtelier : le 115 et les plateformes parisiennes

Au sein des services intégrés d'accueil et d'orientation, le 115 est le service d'appel téléphonique gratuit pour les personnes ou familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières à se loger. Il les oriente vers des hébergements d'urgence ou vers des dispositifs d'accueil de jour ou de nuit, il peut coordonner les travailleurs sociaux assurant l'accompagnement social des ménages hébergés. Pour Paris, des plateformes ont un rôle d'accompagnement global et vers le logement auprès de familles orientées par le 115 de Paris et hébergées à l'hôtel. Leur objectif principal est de poser un diagnostic d'orientation vers un dispositif d'hébergement ou de logement. Les familles sont alors orientées ou accompagnées dans leurs démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle, notamment vers les services de droit commun.



DES FAMILLES ACCOMPAGNÉES D'ENFANTS

L'ensemble du dispositif régional d'hébergement vise à prendre en compte les problématiques de l'ensemble des publics en difficulté, quel que soit leur profil (isolés, jeunes, migrants, familles, grands exclus ...) et leur parcours. L'hébergement à l'hôtel permet à l'État de répondre aux besoins les plus urgents, notamment ceux des familles avec enfants, en cas de saturation des places adaptées à ce public dans les structures d'hébergement.

Ainsi l'enquête confirme que les personnes hébergées à l'hôtel sont très majoritairement des familles (couples avec enfants, femmes ou hommes seuls avec enfants) représentant 95 % des personnes accueillies à l'hôtel, proportion stable depuis la dernière enquête.

Les proportions varient de 82 % pour les Yvelines à 97 % pour Paris (cf. tableau 1).

Les enfants de moins de 18 ans représentent 50 % de la population totale. Cette proportion est en très légère hausse par rapport à celle constatée en 2014 (49%). Parmi les enfants âgés de moins de 18 ans, 58% ont moins de 6 ans et 35 % ont moins de 3 ans.

Les personnes âgées de 18 à 25 ans représentent 17 % des adultes (contre 18 % en 2014), et les 60 ans ou plus, 1,5 %.

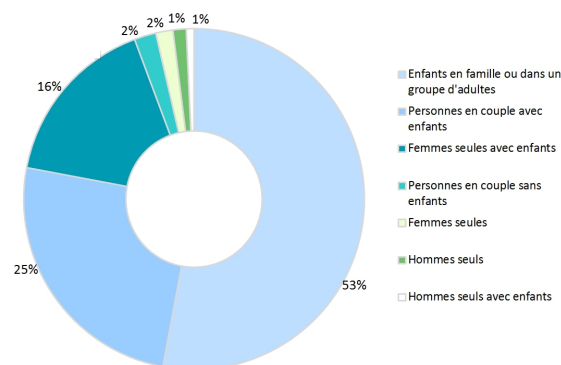
Un adulte hébergé sur trois est en charge d'une famille monoparentale (36 %). Les familles monoparentales représentent 38 % de l'ensemble des familles (adultes et enfants compris). Ces dernières sont proportionnellement plus nombreuses dans les Yvelines que dans le reste de la région (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Proportion de familles hébergées à l'hôtel par les 115 et les plateformes

	% de familles (adultes et enfants compris)	% de familles monoparentales (parmi l'ensemble des familles)
Paris	96,7	37,9
Hauts-de-Seine	92,3	Non connu
Seine-Saint-Denis	93,7	47,2
Val-de-Marne	96,6	40,0
Seine-et-Marne	90,7	48,2
Yvelines	81,9	58,0
Essonne	96,2	37,1
Val-d'Oise	87,7	46,5
Ile-de-France	95,0	37,9

Source : Enquête flash hôtel nuit du 6 au 7 mai 2015 - DRIHL IdF/SOEE

Graphique 1 : Répartition des personnes hébergées à l'hôtel par les 115 et les plateformes en fonction de leur situation familiale (enfants compris)



Source : Enquête flash hôtel nuit du 6 au 7 mai 2015 - DRIHL IdF/SOEE

Méthodologie : présentation de l'enquête flash sur le profil du public hébergé dans le dispositif hôtelier

En Ile-de-France, la réponse à la demande d'hébergement d'urgence exprimée auprès des huit 115 départementaux peut se traduire par une mise à l'abri à l'hôtel. 32 000 personnes sont ainsi hébergées chaque nuit à l'hôtel, auxquelles s'ajoutent 5 000 demandeurs d'asile.

L'enquête flash porte sur le profil du public hébergé à l'hôtel la nuit du 06 au 07 mai 2015, dans le cadre d'une mise à l'abri au titre du dispositif généraliste (hors demande d'asile).

Bi-annuelle jusqu'en 2014 (2010, 2012 et 2014), cette enquête est devenue annuelle en 2015 en vue, dans le cadre du plan régional de réduction du recours aux nuitées hôtelières adopté en 2015, d'améliorer la connaissance des personnes hébergées à l'hôtel par l'État.

Elle est réalisée auprès des 115 franciliens et des trois plateformes parisiennes (« Accompagnement social et administratif pour les travailleurs migrants et leurs familles » (APT), « œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte » (OHFOM) et « centre d'action sociale protestant » (CASP)).

Le questionnaire d'enquête a été complété avec des données agglomérées dont disposaient les opérateurs, à partir d'éléments déclaratifs pour les 115 et issus d'évaluations sociales pour les plateformes parisiennes. Le recueil d'information des plateformes étant différent de celui des 115, les résultats globaux ne portent pas sur l'ensemble des items. Les comparaisons géographiques et temporelles des résultats portent sur les années 2014 et 2015 pour les plateformes et depuis 2012 pour les 115.

UNE BAISSÉ SENSIBLE DES HÉBERGEMENTS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

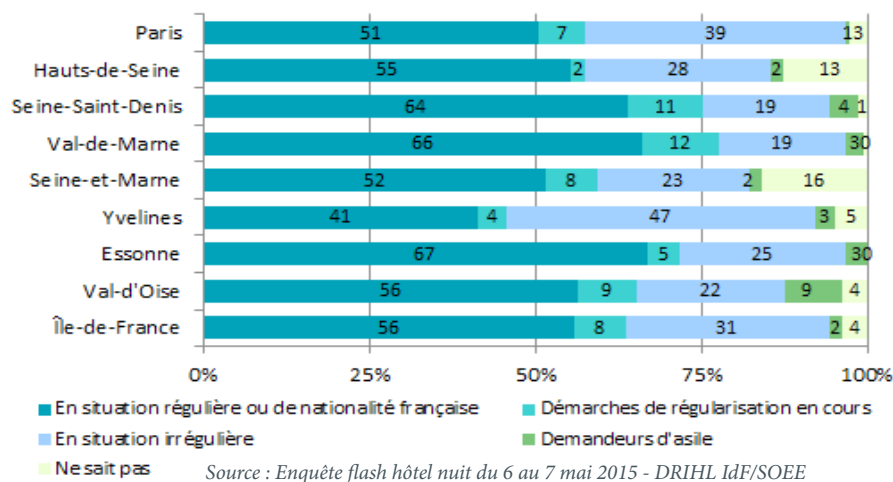
Un peu plus d'un hébergé sur deux est de nationalité française ou en situation régulière (56% contre 49% en 2014). La part des personnes en situation irrégulière a légèrement diminué (31 % contre 34% en 2014), 9 % étant des personnes déboutées du droit d'asile.

Le profil administratif des personnes hébergées à l'hôtel se différencie dans les départements des Yvelines et de Paris : alors que dans les autres départements franciliens la proportion des personnes en situation irrégulière n'atteint pas 30%, il est de 47%

pour les Yvelines et de 39% pour Paris.

Les autres personnes hébergées sont inscrites dans des démarches de régularisation de leur situation (10% y compris les demandeurs d'asile).

Graphique 2 : Répartition dans les départements franciliens des personnes hébergées à l'hôtel par les 115 et les plateformes en fonction de leur situation administrative



DES HÉBERGÉS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ LE PLUS SOUVENT DUE A UNE MIGRATION, UNE RUPTURE AVEC DES PROCHES OU UNE EXPULSION

Point de vigilance : les personnes hébergées peuvent citer plusieurs motifs imbriqués. Le choix du motif principal parmi les différents motifs relève de chaque opérateur.

Tout comme en 2014 sur l'ensemble de la région, les migrations restent le

premier motif d'admission, mais dans une moindre mesure (37 % en 2014 contre 28 % en 2015), suivies par les ruptures familiales, conjugales et amicales (22%) et les expulsions (19%).

Les situations sont contrastées entre départements. La rupture familiale, conjugale ou amicale est le premier

motif pour les départements 93 (52%), 94 (42%), 78 (40%), 91 (32%) et 95 (32%) alors que les migrations constituent le premier motif d'admission pour le 75 et le 92 (respectivement 44 % et 28 %). Pour le 77, le premier motif d'admission (42%) est une sortie de rue, d'hébergement de fortune ou de squat.

UNE AUGMENTATION DES DURÉES DE PRISE EN CHARGE DEPUIS PLUS D'UN AN

Une personne sur deux (51 %) est hébergée à l'hôtel depuis plus d'un an. En petite couronne, les durées de séjour sont plus longues qu'en grande couronne : ainsi, la proportion de personnes hébergées depuis plus de 3 ans à l'hôtel s'élève à 7 % dans le 94, à 8 % dans le 92 et atteint 30 % à Paris alors qu'elle est nulle en grande couronne.

Les personnes prises en charge depuis moins de 3 mois par un 115 ou une plateforme parisienne représentent 16 % des hébergés à l'hôtel.

Les durées les plus longues sont constatées à Paris (69 % depuis plus d'1 an et

30 % depuis plus de 3 ans), et dans une moindre mesure dans les Hauts-de-Seine (46 % depuis plus d'1 an), contrairement au 78, où une personne hébergée sur deux est prise en charge depuis moins de 3 mois (47 %) et au 93 (32%). En termes d'évolution des durées de prise en charge entre l'enquête 2014 et celle de 2015, on constate un allongement des durées de prises en charge. On peut noter ainsi que la part des personnes entrées dans le dispositif depuis moins de 3 mois est moins importante (20 % en 2014 contre 16 % en 2015), comme celle des personnes prises en charges depuis moins de 6 mois (37 %

en 2014 contre 29 % en 2015) alors que la part des personnes prises en charge depuis plus d'un an augmente (45 % en 2014 contre 51 % en 2015).

Un travail a été mené dans le cadre du plan hôtel de 2015, visant à repérer les personnes durablement hébergées à l'hôtel et à mettre en place des actions pour accélérer leur accès au logement ou à un dispositif d'hébergement plus adapté.

À noter qu'en 2014, les informations concernant les durées supérieures à 12 mois (12-24 mois, 24-36 mois et supérieures à 36 mois) n'étaient pas disponibles.

LES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES PRISES EN CHARGE PAR LE 115

Le nombre de personnes hébergées à l'hôtel la nuit de l'enquête est de 26 802 personnes, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2014 et de 79 % depuis 2012.

85 % des personnes sont accueillies à Paris et dans les départements de petite couronne.

Les enfants et adultes en famille représentent 94 % du total des hébergés et un adulte sur trois est responsable d'une famille monoparentale.

La proportion de personnes ayant eu recours pour la première fois au dispositif 115 le jour de l'enquête est faible et représente moins d'1 % des personnes hébergées. La proportion la plus importante se situe

dans les Yvelines mais ne dépasse pas 4 %. Les moins de 18 ans représentent la moitié des hébergés (49%), et parmi eux, 58 % ont moins de 6 ans.

Le profil administratif des personnes hébergées à l'hôtel par les 115 est très hétérogène. Dans les départements du 94 et du 93, la proportion de personnes de nationalité française ou en situation régulière est respectivement de 66 % et 64 %. Sur la région francilienne, elle est de 51 %. Dans le 75 et le 78, la proportion de personnes en situation irrégulière est respectivement de 53 % et 47 %. Sur l'ensemble de la région, 34 % des personnes sont dans cette situation.

Les migrations, qu'elles soient na-

tionales ou internationales, sont à l'origine d'une demande d'hébergement sur quatre, comme les ruptures familiales, conjugales ou amicales. Les expulsions constituent 22 % des motifs d'admission des personnes hébergées à l'hôtel.

40 % des ménages franciliens hors Paris (données non disponibles) déclarent ne percevoir aucune ressource. Cette proportion est nettement plus importante dans le 78 et le 91 (respectivement 71 % et 75 %).

Les prises en charge dans le dispositif 115 depuis moins de 3 mois concernent 17 % des hébergés, 48 % depuis plus d'un an et 12 % depuis plus de trois ans (hors données du département de l'Essonne).

LES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES PRISES EN CHARGE PAR LES PLATEFORMES PARISIENNES

Le nombre total de personnes hébergées à l'hôtel la nuit de l'enquête est de 5 089.

Les caractéristiques des personnes sont en adéquation avec leur vocation d'accueil des ménages en situation régulière ou en cours de régularisation, susceptibles de travailler ou

de percevoir des prestations sociales. Ce sont des familles avec enfants (99,3 %), de nationalité française ou en situation régulière (79 %) et seuls 15 % des ménages déclarent ne percevoir aucune ressource.

40 % des personnes hébergées l'ont été suite à une migration nationale

ou internationale.

La durée de prise en charge de ces familles est importante compte tenu de l'antériorité de leur prise en charge par les 115 : 71 % des personnes sont hébergées à l'hôtel depuis plus d'1 an et 41 % depuis plus de 3 ans.

Initialement conçu pour répondre aux situations d'urgence, le dispositif hôtelier francilien a connu un accroissement sans précédent ces dernières années (+21 % sur la seule année 2014). Cette hausse répond à l'augmentation de la précarité économique et sociale due à la crise économique et aux flux migratoires, deux phénomènes qui touchent de plus en plus de familles. Aujourd'hui, ce mode d'hébergement ne constitue plus une réponse temporaire à l'urgence, comme l'illustrent les durées d'hébergement à l'hôtel observées dans le cadre de cette enquête.

Face au constat partagé de non-soutenabilité sociale, politique et budgétaire d'une telle augmentation du recours aux nuitées hôtelières, l'État met en œuvre depuis 2015 un plan de réduction du recours aux nuitées hôtelières, qui vise à développer une offre alternative d'hébergement à ces familles, à augmenter la fluidité du dispositif et à améliorer l'accès de ces familles à l'ensemble de leurs droits.

Directeur de la publication : Jean-Martin DELORME

Auteur : Service des Observatoires, des Études et de l'Évaluation, Géraldine GALOIS

Réalisation de l'enquête : Géraldine GALOIS, Catherine Le BRIS, Antoine PHILIPPS

Conception graphique : Mission communication, Leila MORITZ-GONNET

